

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20240522-DCM2024-31-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 22 mai 2024
15/05/2024

Date d'affichage :
15/05/2024

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Étaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Étaient absents/excusés :

CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à MARDOC François), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), MABIRE Isabelle (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : ROBINE Anne-Laure

Délibération n°2024-31 : Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle omnisports

Pour rappel, en 2019 la commune a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la salle omnisports en une salle polyvalente associative. Le budget alloué pour l'opération était à l'époque de 300 000 €. Six candidats ont répondu et c'est le cabinet atelier d'architectes de la Touques qui a été retenu, car il proposait la meilleure offre.

Mais après la Covid et l'inflation qui s'en est suivi, le coût total du projet avait considérablement évolué, notamment dans sa composante « efficacité énergétique », le montant des travaux avait été évalué à 703 866 € HT et un avenant a été pris lors du conseil du 13 décembre 2021.

Face à cette augmentation des prix et du fait que le projet étant mieux subventionné pour la rénovation d'une salle de sports plutôt qu'en salle polyvalente, il a été décidé de conserver la fonction de cette salle omnisports avec ses vestiaires.

Compte tenu de l'état actuel de cet équipement, la commune, à la suite de plusieurs réunions de travail, envisage les travaux suivants :

- Changement de la couverture amiantée avec création d'un puit de lumière au faîtage
- Isolation intérieure avec un doublage en bois
- Installation d'une toile tendue en partie haute
- Remplacement de toutes les fenêtres
- Rénovation complète des vestiaires et des blocs sanitaires
- Rénovation complète de l'installation électrique
- Pose d'un nouvel éclairage
- Réfection du sol
- Peinture ou enduit extérieur

L'architecte a donc proposé un nouvel avant-projet en avril 2024 pour un montant de 1 316 700 € HT.

Suite au changement de destination de la salle, avec un marché de maîtrise d'œuvre passé initialement pour une rénovation en polyvalente, mais aussi face au quasi quintuplement du montant de l'avant-projet définitif il est aujourd'hui nécessaire de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec l'Ateliers de la Touque. Cette décision prendra effet à compter de la date de notification du courrier de résiliation.

Le nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle omnisports devrait être entrepris d'ici la fin de l'année.

L'assemblée, à la majorité de ses membres présents ou représentés (17 votes pour et 1 abstention) :

- RESILIE le contrat de marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'Atelier d'architectes de la Touques
- DIT que conformément à l'article 5.3 du CCAP, aucune indemnité de résiliation ne sera versée
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents y référents

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 22 mai 2024.



Le Maire,

Daniel DENIS